

nes; il ajoute qu'un tel accord réduirait sans doute, à long terme, la dépendance du Canada vis-à-vis le capital américain, mais qu'il faudrait veiller à ce que les Américains ne renforcent pas à court terme leur emprise sur l'industrie canadienne. Par ailleurs, le rapport s'engage dans une discussion prudente des questions socio-politiques et en conclut qu'«il n'y a pas lieu de supposer qu'une zone de libre-échange peut se transformer en quoi que ce soit, si les pays participants ne le veulent pas» (p. 126) et que les questions socio-économiques «sont bien plus complexes qu'on ne le croit généralement et... ne vont pas nécessairement à l'encontre des effets positifs du libre-échange canado-américain» (p. 129).

Si l'on pense à la virulence du «nouveau nationalisme» du début des années 70, ce n'était pas une mince affaire pour le Conseil que d'en arriver à un consensus sur un tel rapport. En fait, c'est un hommage au talent de diplomate et à la persévérance du président que ce document choc ait pu paraître dans sa forme finale sans qu'une seule voix ne s'y oppose au sein du Conseil.

Il fallut cependant y mettre le prix. Tout d'abord, le rapport a dû être conçu de façon à diluer l'hypothèse que le libre-échange canado-américain se situe aux premiers rangs de nos options économiques; c'est pourquoi le rapport insiste exagérément sur «l'impact de la libération des échanges» dans un contexte multilatéral, et qu'on a réparti sur plusieurs chapitres l'analyse de la composante américaine, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la logique économique. En second lieu, et toujours dans le même dessein, le Conseil a dû inclure dans son rapport une quantité appréciable de nouveaux matériaux qui en ont retardé la publication sans ajouter beaucoup à sa rigueur analytique; le chapitre sur «une approche graduelle à la libération des échanges» en fournit un bel exemple. Enfin, le Conseil a été incapable de faire la moindre recommandation précise sur les relations canado-américaines, même s'il a affirmé que «les Canadiens devraient explorer ces problèmes [socio-politiques] beaucoup plus profondément qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici», que «le temps ne favorise pas leur industrie secondaire et que, si des régimes plus vastes s'avéraient impossibles à réaliser, il pourrait être coûteux, en termes économiques, de renoncer à un traité de libre-échange avec les États-Unis» (p. 129).

Naturellement, ces efforts pour étouffer la riposte antiaméricaine étaient voués à l'échec. Car il n'est pas difficile à ceux qui ne s'embarrassent pas de logique de

mal interpréter et de déformer même une analyse aussi diluée que le rapport du Conseil. La riposte, donc, ne se fit pas attendre. Dans un éditorial des plus colorés, intitulé «Au-delà de la frontière», on a pu lire que la stratégie commerciale proposée par le Conseil n'était «qu'une rationalisation du degré actuel d'intégration de l'économie nord-américaine, qui renforce la domination des États-Unis, restreint les options sociales et politiques du Canada et canalise ses énergies dans un sens qui ne peut que le refermer sur lui-même au lieu d'élargir ses horizons au-delà de ses frontières»; et l'auteur ajoutait que «la meilleure chose que le Canada puisse faire en matière de politique commerciale... serait de se débarrasser d'un Conseil économique du Canada qui veut offrir notre pays aux États-Unis comme cadeau de bicentenaire». (*The Gazette*, Montréal, 12 juillet 1975, p. 6.) À l'autre extrême, assez curieusement, on trouvait certains des farouches défenseurs du statu quo — dont un bon nombre de hauts politiciens — tout empressés de prodiguer les stéréotypes habituels sur le «bien de la patrie», vantant cette fois les bienfaits du libre-échange multilatéral.

Il est de plus en plus évident toutefois que la clameur fait peu à peu place à une réflexion sérieuse. Et surtout, le rapport du Conseil a bel et bien paru et constituera désormais un élément positif et solide dans le grand débat canadien sur nos relations avec les États-Unis.

### Les options de Mitchell Sharp

À ce propos, il convient de parler ici du «Livre vert» de M. Sharp sur les relations canado-américaines. Ce texte passe d'abord en revue les divers éléments de l'équation, puis présente et étudie les trois options désormais bien connues: «le Canada peut chercher à maintenir... l'état actuel de ses relations avec les États-Unis en modifiant ses politiques le moins possible; le Canada peut s'acheminer délibérément vers une intégration plus grande avec les États-Unis; le Canada peut adopter une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir son économie et les autres aspects de sa vie nationale et, ce faisant, réduire la vulnérabilité actuelle du Canada» (p. 3). Le ministère des Affaires extérieures a déjà publié une série d'articles exprimant des opinions indépendantes sur ce document gouvernemental. («Relations canado-américaines: divers points de vue», *Perspectives internationales*, janvier/février 1973.) S'il n'est donc pas utile d'y revenir ici, il me semble toutefois nécessaire de faire quelques observations à la lumière du